



Entzheim, le 20 novembre 2025

 **Courriel AR via Notifoot**

Objet : Assemblées Générales « Extraordinaire et Ordinaire »

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, que les Assemblées Générales « Extraordinaire et Ordinaire » du District d'Alsace de Football auront lieu

le samedi 06 décembre 2025 à 09H00
A l'Hôtel de la Monnaie – 6, Rue de la Monnaie – 67120 MOLSHEIM

et comptons sur votre présence, ou celle d'un représentant de votre club.

Nous vous précisons que le Président du club (ou son représentant ayant pouvoir) doit :

- Se munir **obligatoirement** de sa pièce d'identité et/ou de sa licence de dirigeant, de joueur ou d'arbitre de club en se référant au justificatif des licences consultable sur le site du District
- Se munir **obligatoirement** de sa pièce d'identité ou du permis de conduire pour pouvoir récupérer le boîtier de vote
- **Respecter l'horaire d'inscription (08h00 à 09h00) et se présenter à son bureau de vote respectif**
- Remettre à son bureau de vote le pouvoir dûment rempli, signé du Président, daté, avec le cachet du club et son numéro de licence, **sans rature, ni surcharge, sous peine de nullité**
- Le Président (ou son représentant), **qui possède le pouvoir d'un autre club**, doit en premier se présenter au bureau de vote de son propre club et y présenter :
 - **le pouvoir de son club dûment rempli, signé du Président, daté, avec le cachet du club**
 - **le pouvoir du club qu'il représente, dûment rempli, daté, cachet du club et signé du Président qui donne pouvoir, pouvoir qui sera annoté pour prouver qu'il est habilité**

Il est rappelé, d'autre part :

- Qu'un club ne peut présenter aux A.G. **qu'un seul délégué** ayant droit de vote
- Que le Président (ou son représentant ayant pouvoir) peut représenter **au maximum 3 clubs, y compris le sien**
- Que les clubs non présents ou non représentés aux A.G. se verront infliger les amendes prévues par l'Art. 95 des Règlements de District.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christophe CARBIENER,
Directeur